

**Demande de subventions auprès du département – travaux de
reconstruction de l'ouvrage chemin de Malmort**

Le Maire de la Commune de Chaniers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le l'article L2122-22,

Vu la délibération n°2026/04/032 du 20 mars 2026, et notamment le point 26, portant délégation de pouvoirs données au Maire par le Conseil municipal, pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions- délégation générale concernant toute demande de financement et de subvention en fonctionnement et en investissement»,

Vu la possibilité d'obtenir une subvention du Département dans le cadre de la répartition des amendes de police,

Considérant nécessité pour la commune de Chaniers de réaliser des travaux de reconstruction de l'ouvrage du chemin de Malmort, sachant que la circulation a été fermée sur l'ouvrage dans l'attente des travaux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La commune de Chaniers sollicite une subvention auprès du département sur la base du devis d'intervention présenté par le Syndicat de voirie 17, qui chiffre le montant des travaux de reconstruction de l'ouvrage à 222 609,33€ HT.

Plan de financement	
	Total HT
Travaux	195 065,32 €
Frais de déplacement ENEDIS	5 355,91 €
Frais de déplacement FT	1 302,10 €
Frais dévoiement AEP	-
Frais de Maîtrise d'œuvre et autres frais	20 886 €
Total	222 609,33 €

ARTICLE 2 : La présente décision est publiée au registre des décisions ainsi que sur le site internet de la commune.

ARTICLE 3 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 : La Direction Générale des Services, le Chef de Service Comptable de St Jean d'Angely sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le 28/05/2006, et de sa publication le 28/05/2026

Fait à Chaniers, le 27/05/2026

Le Maire,

Eric PANNAUD

